

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Saint-Lazare, tenue le 16 décembre 2003 au centre communautaire de Saint-Lazare, 1301, rue du Bois et à laquelle :

Sont présents : Monsieur le Maire : Paul Carzoli
Mesdames les conseillères
Messieurs les conseillers : Paul Laflamme
Gaétan Aubé
Brigitte Asselin
Michel St-Louis
Gaétan Ménard
Lorraine Rozon

Les membres présents forment le quorum.

Monsieur le maire Paul Carzoli agit comme président de la présente séance.

Me Lucie Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière agit comme secrétaire de la présente séance.

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Me Lucie Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal le certificat de signification attestant que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance spéciale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

12-539-03

Il est proposé par le conseiller Gaétan Ménard,
Appuyé par le conseiller Paul Laflamme,

ET RÉSOLU d'ouvrir la séance à compter de 19 h 35.

ADOPTÉE à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption des prévisions budgétaires 2004, des notes explicatives et annexes accompagnant les prévisions budgétaires**
 - 1.1 **Fixation du taux de la taxe foncière générale 2004**
 2. **Période de questions allouée aux membres du conseil**
 3. **Période de questions allouée aux citoyens**
 4. **Clôture de la séance.**
-

12-540-03 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis,
Appuyé par la conseillère Lorraine Rozon,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé à la présente séance.

ADOPTÉE à l'unanimité.

12-541-03 1. Adoption des prévisions budgétaires 2004, des notes explicatives et annexes accompagnant les prévisions budgétaires

Il est proposé par le conseiller Paul Laflamme,
Appuyé par le conseiller Gaétan Aubé,

ET RÉSOLU d'accepter les prévisions budgétaires 2004, les notes explicatives et annexes accompagnant les prévisions budgétaires représentant des revenus au montant de 12 302 000 \$ et des dépenses et affectations totalisant 12 302 000 \$, telles que déposées à la présente séance par Me Lucie Gendron, o.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière;

ET RÉSOLU qu'un document explicatif montrant les grandes lignes du budget de 2004 soit publié dans un journal diffusé dans la municipalité au lieu d'être distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité ;

ET RÉSOLU également d'autoriser la dépense et le paiement de la publication dans un journal francophone et dans un journal anglophone pour un montant approximatif de 1000,00 \$ à même le poste budgétaire 02.140.00.341 .

ADOPTÉE à l'unanimité.

1.1 Fixation du taux de la taxe foncière générale 2004

Le taux de la taxe foncière résiduelle (taux de base) sera fixé par règlement.

Un avis de motion pour l'adoption de ce règlement sera donné à la séance spéciale qui suivra la présente séance et la séance pour l'adoption du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2004, 2005 et 2006.

2. Période de questions allouée aux membres du conseil

AUCUNE QUESTION N'EST POSÉE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL.

3. Période de questions allouée aux citoyens

Les principales questions ou commentaires formulés par les citoyens et
citoyens, se résument comme suit :

44945

M. Karl Glackmeyer
2643 rue Steeplechase

Comment est calculée la facture
de la Sûreté du Québec

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Ville de Saint-Lazare dispose des crédits
suffisants pour la résolution 12-541-03.

M^e Lucie Gendron, o.m.a.,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

12-542-03

4. Clôture de la séance

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis,
Appuyé par le conseiller Gaétan Aubé,

ET RÉSOLU de lever la présente séance, et ce, à compter de 19 h 45.

ADOPTÉE à l'unanimité.

Paul Carzoli,
Maire

Me Lucie Gendron, o.m.a.,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

/cm